# **Fonds** de Minoration Foncière







Laetitia HUMBERT

Carré Pasteur - 5 rue Montaigne - BP 1301 76178 ROUEN CEDEX 01

I.humbert@epf-normandie.fr 02 35 63 77 95



## \* Département de Seine-Maritime

**Diane GRANIER-SEHIER** Quai Jean Moulin 76101 ROUEN CEDEX diane.granier@cg76.fr 02 35 03 51 93



### \* Département de l'Eure

**Bertrand BUTTET** 

**Boulevard Georges Chauvin** 27000 EVREUX bertrand.buttet@cg27.fr





## \* Région Basse-Normandie

Isabelle ROBERGE

Abbaye-aux-Dames Place Reine Mathilde BP 523 14035 CAEN CEDEX i.roberge@crbn.fr 02 31 06 95 63

# Le Fonds de Minoration Foncière: une aide au logement social



Bénéficiez d'une baisse du prix du terrain avec l'EPF Normandie et ses partenaires











FMF-exe.indd 4-5

# **S**

# **UN DISPOSITIF PARTENARIAL**

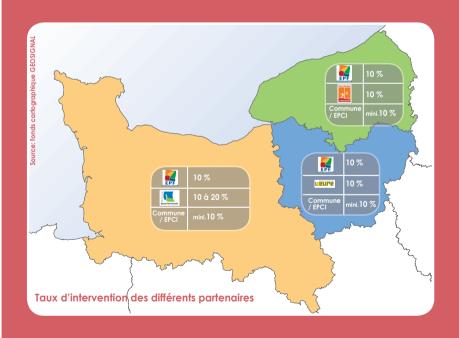
Le **Fonds de Minoration Foncière** est un dispositif géré par l'Etablissement public foncier de Normandie qui facilite la construction de logements sociaux en diminuant le coût du foncier.

Grâce au partenariat avec la Région Basse-Normandie et les Départements de l'Eure et de la Seine-Maritime, mais également



Le clos Hubert - Mesnil-Esnard

avec la collectivité concernée par le projet, le bailleur social peut bénéficier d'une baisse du prix de cession du foncier porté par l'EPF Normandie allant de 30% à 50% (selon les territoires et la nature des projets).



# **UNE INSTRUCTION EN PLUSIEURS ÉTAPES**

La collectivité formule la demande par courrier auprès de l'EPF Normandie en précisant les terrains concernés et l'opérateur choisi.

**NOTA:** L'instruction de ces dossiers se réalise en parallèle du montage du dossier de financement et n'allonge pas le délai de l'opération globale.

L'EPF Normandie achète les terrains \*

UNIT DE L'EPF Normandie achète les terrains \*

Dépôt du dossier de présentation du projet d'opération auprès de l'EPF Normandie

Instruction du dossier par l'EPF Normandie

Validation du dossier par l'ensemble des partenaires

ÉTAPE 3

Signature d'une convention liant le bailleur à l'EPF Normandie

Cession des terrains au bailleur au coût minoré







**2** 

<sup>\*</sup> La collectivité doit solliciter le concours de l'EPF Normandie pour l'acquisition et produire un dossier complet, accompagné d'une délibération du conseil municipal engageant la commune au rachat des biens dans un délai de 5 ans, mais autorisant la cession directe à un bailleur social. La maîtrise foncière est gérée indépendamment de la minoration foncière. Le prix de cession du terrain acquis par l'EPF Normandie est actualisé de manière calendaire à partir de n + 1 an, «n» étant la date d'acquisition. Le prix actualisé est valable 3 mois à compter de la date prévisionnelle de cession.



# LE CONTENU DU DOSSIER

Le projet doit prioritairement s'inscrire dans une programmation d'offre de logements type PLH et dans les objectifs du développement durable. Les bénéficiaires doivent constituer un dossier composé des pièces suivantes et l'envoyer à l'EPF Normandie:

### NOTE DE PRÉSENTATION

### **PLANS**

### CARACTÉRISTIQUES LIÉES AUX PARCELLES

- •Surface par parcelle

### CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

# LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Le dispositif concerne les constructions neuves et les opérations d'acquisition-amélioration.

Pour être éligible au dispositif, certaines conditions sont posées :

- La charge foncière de l'opération doit être supérieure à la Charge Foncière de Référence,
- Le partenariat doit réunir au minimum 3 co-financeurs :

ou Département de Seine-Maritime e

Commune

• Des conditions supplémentaires sont imposées selon les territoires et les départements.

### **NOS CONSEILS**

- Anticiper au maximum sur la maîtrise foncière
- Demander la mise en œuvre du dispositif lorsque le projet est arrêté

# UN DISPOSITIF ÉVALUÉ ET AMÉLIORÉ

L'opération achevée, elle est évaluée à l'appui d'une visite du site et des informations recueillies auprès du bailleur.

Cette démarche permet à l'EPF, d'une part de constater l'adéquation entre le projet initial et sa réalisation mais aussi, le cas échéant, d'améliorer le dispositif.

### **OPÉRATIONS ENGAGÉES DE 2002 À 2009** HAUTE-NORMANDIE NORMANDIE NOMBRE DE 1 083 LOGEMENTS AIDÉS 157 1 240 MONTANTS VERSÉS PAR L'EPF NORMANDIE ET SES 3 840 447 € **PARTENAIRES** 3 084 924 € 755 523 € AIDE MOYENNE PAR LOGEMENT 2 848 € 4 812 € 3 097 €



**Dulcie September - Cléon** 



Déjà plus de 50 interventions sur le territoire normand

**4** 



# QUELQUES RÉALISATIONS

# OPÉRATION «RÉSIDENCE DU DOULT VITRAN» À PONT-AUDEMER (27)

Projet réalisé dans le cadre d'un renouvellement urbain présenté à l'ANRU par la commune pour redéployer l'offre de logement social.



Logements: 31 PLUS-CD Surface totale des terrains :

2 885 m<sup>2</sup>

Surface utile: 2 291 m<sup>2</sup> Valeur d'acquisition du foncier par l'EPF : 211 606 €

Bailleur:

Minoration foncière 84 640 €

Ville de Pont-Audemer 21 160 € 21 160 € 21 160 €

Revente au bailleur SILOGE

126 966 €





K

# OPÉRATION «RÉSIDENCE DE FRANCONIE» À BRETTEVILLE SUR ODON (14)

Projet réalisé sur un ensemble de parcelles dans une commune soumise à l'article 55 de la loi SRU.



Logements: 18 PLS/21 PLUS Surface totale des terrains :

2 038 m<sup>2</sup>

Surface utile: 2 433 m<sup>2</sup> Valeur d'acquisition du foncier par l'EPF : 492 392 €

Bailleur : Logi Pays

Minoration foncière 138 939 €

**EPF Normandie** 46 313 € Caen la Mer Région Basse-Normandia 46 313 €

Revente au bailleur Logi Pays

**6** 

353 453 €



# OPÉRATION «DULCIE SEPTEMBER» À CLÉON (76)

Projet inscrit dans le cadre du renouvellement urbain suite à la démolition de la cité des Sternes.



Logements: 16 PLUS/4 PLUS-CD Surface totale des terrains :

5 095 m<sup>2</sup>

Surface utile: 1 805 m<sup>2</sup> Valeur d'acquisition du foncier par l'EPF : 157 549 €

Bailleur:

Minoration foncière 63 020 €

**FPF Normandia** 

Communauté d'Agglomération d'Elbeuf Boucle de Seine Région Haute-Normandie (1) État (2)

Revente au bailleur

La Plaine Normande

15 755 € 15 755 €

15 755 € 15 755 €

94 529 €



## OPÉRATION «RUE VINCENT AURIOL» À SOTTEVILLE LES ROUEN (76)

Projet réalisé dans le cadre des objectifs de production de logements liés au Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Rouennaise.



Logements: 29 PLUS Surface totale des terrains :

2 300 m<sup>2</sup>

Surface utile: 2 145 m<sup>2</sup> Valeur d'acquisition du foncier par l'EPF : 305 700 €

Bailleur: FOYER

Minoration foncière 106 995 €

**EPF Norman** Communauté d'Agglomération Rouennaise Département de Seine-Maritime

30 570 € 45 855 € 30 570 €

Revente au bailleur 201 342 € Le Fover du toit familia

- (1) Aujourd'hui, la Région Haute-Normandie ne participe plus au titre de la Minoration Foncière, désormais nos partenaires sont les Départements de Seine-Maritime et de l'Eure.
- (2) Aujourd'hui, l'État ne participe plus aux aides au titre de la Minoration Foncière.

FMF-exe.indd 10-11

